

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
25 NOVEMBRE 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Attributions de
compensation définitives
2020**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 novembre 2021
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 26 novembre 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 novembre 2021

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Denis TRINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 novembre deux mille vingt et un, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur HAÏAT à Monsieur NDIAYE
Madame AGUINET à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Monsieur ALLAIRE à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur SALLE à Monsieur PERICARD
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame MEUNIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération n°19-208 en date du 18 novembre 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) a fixé librement le montant des attributions de compensation définitives 2020 des Communes membres de l'intercommunalité.

Pour Saint-Germain-en-Laye, le montant définitif voté s'élève à 16 930 086 €. Il correspond au montant de l'attribution de compensation définitive 2019 diminué de -1,75 % en prévision de la baisse attendue de la fiscalité économique qui sera perçue par la CASGBS.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des attributions de compensation définitives 2020 à verser aux communes adopté par le Conseil communautaire le 18 novembre 2021 d'un montant total de 105 201 784 €, selon les modalités suivantes :

Commune	AC Définitives
	2020
AIGREMONT	288 533
BEZONS	17 329 209
CARRIERES SUR SEINE	4 190 167
CHAMBOURCY	5 705 595
CHATOU	5 813 053
CROISSY SUR SEINE	3 617 218
L'ETANG LA VILLE	1 128 283
HOUILLES	4 468 362
LOUVECIENNES	5 126 371
MAISONS LAFFITTE	6 933 208
MAREIL MARLY	886 973
MARLY LE ROI	7 199 290
LE MESNIL LE ROI	1 273 031
MONTESSEON	5 038 025
LE PECQ	5 579 616
LE PORT MARLY	2 069 785
SAINT GERMAIN EN LAYE	16 930 086
SARTROUVILLE	9 360 342
LE VESINET	2 264 637
TOTAL	105 201 784

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant des attributions de compensation définitives 2020 à verser aux communes adoptées par le Conseil Communautaire le 18 novembre 2021 d'un montant total de 105 201 784 €.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye